

- 5 AVR. 2021

Délibération sur la composition de la commission électorale de l'A.J.E.F.

N/Références : CA-CE/COMP-03-21

VU l'article 7 des statuts ;

VU la proposition du Bureau sur la composition de la commission électorale (ci-joint en annexe) ;

CONSIDÉRANT que pour la bonne tenue du vote de confiance, il est nécessaire de convoquer la commission électorale et de maintenir une parité politique et géographique ;

Le Conseil d'Administration de l'A.J.E.F. :

VALIDE la composition de la commission électorale (ci-joint en annexe).

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à Saint-Brieuc, le

- 4 AVR. 2021

Le Président,
Le Président du Conseil d'Administration,
Antonin MAHÉ


Le Bureau du Président
Association des Jeunes Élus de France
31, rue de Gouédic, 22000 Saint-Brieuc
presidence@jeuneselusdefrance.fr
RNA : W222005592

ANNEXE 1 :

Proposition de composition pour la commission électorale (Bureau)

- MAHÉ Antonin – président – Fédération de Bretagne (*membre de droit*)
- LAVOLÉ Victor – premier vice-président – Fédération de Bretagne (*membre de droit*)
- OCHOA Nina – trésorière – Fédération d’Occitanie (*membre de droit*)

- CHAMOIX Jules – vice-président – Fédération d’Occitanie
- LE HINGRAT Thibaut – Fédération de Bretagne
- TRICCA Malo – Fédération d’Auvergne-Rhône Alpes
- MANOT Julien – Fédération des Hauts-de-France
- PORTA Bastien – Fédération d’Occitanie